



indemnité d'immobilisation

Par **mistygigi**, le **30/01/2019** à **18:08**

Bonjour,

J'ai signé une promesse de vente avec un acquéreur qui a versé lors de cette signature 5% de la vente au titre d'une indemnité d'immobilisation.

La vente n'a pas abouti car refus de prêt bancaire. Cependant je suppose que l'acquéreur n'a pas diligencé dans les délais auprès de la banque puisque aucune offre de prêt n'a été fournie dans les délais.

Ma question est la suivante :

Dans l'hypothèse où j'intente une action en justice puis-je proposer mon bien à un autre acquéreur potentiel?

Une réponse rapide me serait utile.

Sincères salutations

Par **beatles**, le **31/01/2019** à **09:53**

Bonjour,

Vous supposez quoi au juste et dans quel but ?

Car si j'ai bien compris vous conservez votre bien en plus de 5 % de sa valeur pour cause d'immobilisation pour une durée déterminée.

Cdt.